



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

orientation scolaire et professionnelle

Question écrite n° 16242

Texte de la question

M. Pierre Lang attire l'attention de Mme la ministre déléguée à la recherche et aux nouvelles technologies sur le désintérêt des jeunes, et des jeunes femmes en particulier, pour les métiers scientifiques. Les résultats des filles dans les matières scientifiques ne sont pourtant pas en cause globalement, elles réussissent mieux que les garçons, au collège et au lycée. Cependant, elles s'orientent après le bac vers des filières très féminisées, qui ne débouchent pas toujours sur une insertion dans la vie professionnelle. A l'inverse, les sciences traversent une crise de vocations, qui risque de peser sur notre capacité à innover dans l'avenir. Ce problème n'est pas limité à la France. Afin d'améliorer l'orientation des filles vers les carrières de la recherche, les pouvoirs publics et les entreprises allemandes ont développé une série d'actions volontaristes, discrimination positive, bourses d'études réservées aux filles, promotion des métiers scientifiques auprès des lycéennes par des femmes ingénieurs qui ont réussi, organisation de Girl's day à l'américaine, pour faire découvrir aux filles des entreprises industrielles et de haute technologie... De même, le syndicat Gesamtmetall, de la filière métallurgique allemande, a ouvert un site Internet et publié une brochure tirée à 300 000 exemplaires ainsi que 30 000 CD-Rom pour intéresser les lycéennes aux sciences. Au-delà de ces actions de sensibilisation, une réflexion approfondie s'impose pour évaluer les conséquences de la mixité en classe sur l'orientation des filles. Il se pourrait, en effet, que les lycéennes soient découragées par l'attitude de leurs collègues masculins dans les cours scientifiques. Une forme d'auto-censure interviendrait alors, les poussant à rejoindre les filières littéraires traditionnellement plus féminines. C'est pourquoi des expérimentations dans ce domaine pourraient se révéler nécessaires, par le biais de classes séparées pour les matières scientifiques. Si une plus forte proportion de lycéennes s'oriente alors vers la recherche, l'expérience devrait être étendue. Les Etats-Unis se sont déjà engagés dans cette voie, et de nombreux établissements estiment ainsi favoriser la promotion des filles dans les disciplines scientifiques. Aussi, il souhaiterait savoir quelles mesures le Gouvernement prépare pour développer la féminisation des carrières scientifiques et de la recherche, et s'il compte s'inspirer des campagnes de sensibilisation et des réflexions conduites à l'étranger sur la mixité.

Texte de la réponse

La désaffection des jeunes femmes pour les métiers scientifiques est une préoccupation du ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, et en particulier de Madame la ministre déléguée à la recherche et aux nouvelles technologies. Elle s'est engagée dans une politique d'incitation, de soutien et de reconnaissance de la mixité équilibrée en sciences et technologie, en créant notamment une mission parité dans ces domaines. Elle a signé le 6 mars 2003 un accord-cadre sur la parité, conclu pour une durée de cinq ans, avec Mme la ministre déléguée à la parité et à l'égalité professionnelle et Mme Geneviève Berger, directrice générale du CNRS. Par cet accord, les signataires s'engagent à agir en faveur d'une meilleure égalité des chances entre les hommes et les femmes et d'une mixité équilibrée dans les domaines scientifiques et techniques, à développer des actions de recherche sur les problématiques de l'égalité professionnelle, pour favoriser l'accroissement du nombre de femmes accédant aux carrières scientifiques et techniques et renforcer leur position dans la communauté scientifique. De nombreuses actions communes ont été définies :

organisations de manifestations, actions de sensibilisation, cofinancement d'études et de recherches, soutien à des actions particulières pour améliorer l'image et l'attractivité des sciences chez les jeunes filles. L'éducation nationale mène depuis plusieurs années une politique déterminée en faveur de l'égalité entre les filles et les garçons. Cette volonté s'est traduite par la signature, le 25 février 2000, d'une convention pour la promotion de l'égalité des chances entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif. L'un des axes majeurs de cette convention est une meilleure orientation des filles vers les filières scientifiques et technologiques. Des directives ont été données dans ce sens à tous les échelons de l'éducation nationale. Dans son intervention du 6 mars 2003, lors de la conférence de l'égalité, Xavier Darcos, ministre délégué à l'enseignement scolaire, a affirmé son souhait de renforcer la mobilisation des personnels à ce sujet. L'action dans le champ des filières scientifiques se veut très volontariste et des campagnes d'information au plus près des établissements, dans lesquelles la participation du monde de l'entreprise sera recherchée, viseront à lutter contre les préjugés et à valoriser l'image des femmes engagées dans des métiers scientifiques ou techniques. D'aucuns s'interrogent aujourd'hui sur le bénéfice de la mixité dans certains enseignements. Si certains établissements peuvent choisir de constituer des groupes non mixtes pour des séances d'éducation à la vie affective et sexuelle, il n'est pas question aujourd'hui de remettre en cause le principe général de la mixité. Les lycéennes réussissent d'ailleurs mieux que les lycéens dans la filière scientifique. La réflexion sur les questions de mixité et de parité en est à son début. Elle sera étayée par les observations et les analyses qui seront tirées de l'expérimentation menée par les académies de Caen et de Rouen dans l'application de la convention de 2000.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Lang](#)

Circonscription : Moselle (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16242

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : recherche

Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 14 avril 2003, page 2868

Réponse publiée le : 30 juin 2003, page 5235